

Lou Tchaouvel



L'Ardèche et les falaises du Cirque de Gens

Bulletin municipal N° 77 - Juin 2021

TRAVAUX

Des travaux ont été effectués à l'angle rue Principale Etienne Georges/place de la Mairie, après rachat de 32 ca à l'IGESA (Magnanerie), afin d'améliorer la sécurité. En effet, la configuration précédente de cet angle de rue ne permettait pas de voir les voitures en provenance du centre village.

Comme vous avez pu le constater, les travaux d'enfouissement des réseaux secs et humides ont débuté dans le centre du village. Pour la réfection de la voirie rue du Trou et rue des Fournils, une partie (sous les voûtes) sera pavée afin de respecter l'harmonie avec les maisons en pierre environnantes.

Ces travaux génèrent bien entendu des désagréments aux riverains qui voudront bien nous en excuser.

Les travaux devraient être terminés fin juillet 2021. A cette date, nous retrouverons tous l'accès à ces rues rénovées.

La réfection du toit de l'église (obligation de la commune en respect des réglementations) va débuter en septembre.

Des affichages vous indiqueront la date exacte de début des travaux.

Pendant la durée de l'intervention, l'église restera fermée pour des raisons de sécurité.

ENVIRONNEMENT

Ordures ménagères et tri sélectif

Depuis peu, les tambours des ouvertures des bacs OM, qui ne nécessitaient déjà plus de carte, ont été modifiés.

Suppression du double tambour situé sous la trappe d'ouverture afin de doubler la capacité de remplissage.

Nous espérons que cette modification facilitera la vie de tous et évitera les « déposes sauvages ».

Collecte des ordures ménagères en présence de Jean-Claude Delon, vice-président délégué aux ordures ménagères, mars 2021



Quelques chiffres : en 2019, le refus de tri nous a coûté 300 000 €, soit 20 € par habitant de la communauté de commune.

Qu'est-ce que le refus de tri ? Il s'agit de dépôts de tri sélectif dans des sacs poubelle sans les vider. Les bennes sont refusées à leur levée.

Nous vous rappelons que la déchetterie de Ruoms est ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Pour les déchets verts : du lundi au samedi de 8h30 à 12h30.

Téléphone : 04.75.39.06.99

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion des ordures ménagères et éléments recyclables (verre et emballages), un comité d'usagers des ordures ménagères vient d'être créé.

Ce comité est une instance consultative qui a pour rôle de veiller à la bonne gestion et à la qualité du service public des ordures ménagères, de contribuer à son amélioration et de faire entendre les préoccupations des usagers.

Il contribue à la diffusion des informations entre les usagers et les services publics.

Ce comité est constitué de 3 collèges pour favoriser la représentativité des différents acteurs du territoire :

Particuliers : 13 représentants (12 prévus, 13 inscrits ; les élus n'ont pas souhaité réaliser de tirage au sort, le nombre de candidats étant très proche du nombre initial)

Entreprises : 4 représentants

Associations : 4 représentants

Les membres de la commission sont désignés pour 3 ans.

Collecte des encombrants

Sachez que le Sictoba (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures ménagères de la Basse Ardèche) propose un service de collecte des encombrants à domicile réservé aux habitants du territoire ; seuls les particuliers peuvent en bénéficier.

La collecte des encombrants (3m³ maximum) est un service complémentaire aux déchetteries. Elle est gratuite.

Sont collectés uniquement les encombrants ménagers (cuisinières, réfrigérateurs, armoires, canapés, etc.) qui doivent être accessibles et être déposés à l'extérieur des habitations.

Pour en bénéficier, vous devez vous rendre sur le site du Sictoba à l'adresse suivante : <https://sictoba.fr/Collecte-des-encombrants-a.html> et vous inscrire. **Rendez-vous obligatoire.**

Notez que les bornes de collecte de vêtements (précédemment saturées) sont de nouveau utilisables.

« Canisettes »

Vous avez peut-être remarqué que, pour répondre à la demande de certains habitants, trois « canisettes » ont d'ores et déjà été installées. L'une place des Blâches, une autre rue Principale Etienne Georges et la troisième rue du Trou. Elles visent à préserver la propreté du village en permettant aux propriétaires de chien de ramasser les déjections de leur animal de compagnie.



« Canisette » place des Blâches

Abri-voyageurs

Un abri-voyageurs a été installé place des Blâches pour permettre aux enfants d'attendre le car scolaire à l'abri des intempéries. Cette structure nous a été offerte par la région ce qui a épargné à la commune les frais de construction d'un tel abri.

Pourquoi un abri bleu ? Tout simplement parce que c'est la couleur de la région.



Abri-voyageurs ou abribus ?

Abribus est un type d'aubette de marque déposée proposé pour la première fois en 1964 à Lyon, par l'entreprise JCDecaux. L'innovation de son créateur fut de doter l'abri de panneaux publicitaires et de proposer l'installation gratuite en échange du droit de commercialiser les publicités.

De ce fait, nous ne sommes pas autorisés à utiliser le terme "abribus", marque déposée de son créateur.

COTE NATURE

Les « moutondeuses » de Chauzon

Notre berger se propose de venir avec ses moutons afin de « débroussailler » aux abords de vos maisons. Il sera dans les alpages de juin à septembre mais pourra venir ensuite.

Contactez-le au 06 79 94 03 81.

Chats errants

La commune a déjà mené 2 campagnes de stérilisation et une 3^e est prévue à partir de janvier 2022.

S'il vous plaît, ne nourrissez pas les chats !

Espèces endémiques

Dans un autre registre

Une étude de la FRAPNA Ardèche pour le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ardèche au début des années 1990 a permis de répertorier :

- 131 espèces d'oiseaux,
- 9 espèces de reptiles, dont la Cistude, dans la boucle de Chauzon,
- 5 espèces d'amphibiens,
- 31 espèces d'odonates (libellules et autres insectes au corps allongé).

Il a été recensé 16 ENS (Espaces Naturels Sensibles) en Ardèche. Le département s'est engagé dans une politique de gestion et de préservation de ces espaces avec pour enjeu principal de concilier la meilleure connaissance de ces sites et leur préservation avec un accueil maîtrisé du public. Nous vivons dans un environnement particulièrement riche en matière de faune (et de flore), sachons contribuer à le préserver et à faire passer le message.

Lutte contre le frelon asiatique (informations de Mme Corine Le Baud de Chauzon)

Les frelons asiatiques sont présents sur la **quasi-totalité du département de l'Ardèche**. La **lutte collective** contre ces insectes s'organise tant bien que mal, mais nous avons besoin de la mobilisation de tous, particuliers comme apiculteurs.

Cette espèce envahissante pose de gros problèmes pour notre environnement. Hormis les abeilles qu'elle « cueille » à la sortie des ruches, cette vorace s'attaque à énormément d'autres insectes utiles. C'est une tueuse de notre biodiversité !

Le printemps marque le début d'un nouveau cycle pour le frelon asiatique. C'est le moment idéal pour lui faire la chasse !

Tous les individus que la reine pond au printemps sont asexués. Mais la reine pond de nouveau en fin d'été, et alors ce sont des mâles et des femelles qui s'accouplent. Pour UN nid, il pourra y avoir environ **500** femelles fécondées qui vont s'enterrer pour hiberner jusqu'au printemps suivant !

Au printemps, cette jeune reine sort avec les premières chaleurs. Elle construit un premier nid « primaire » dans lequel elle pond ses premières larves.

Le nid primaire est à peine plus gros qu'une balle de golf et ne possède qu'une seule entrée en forme d'alvéole d'abeille mais bien plus grande. Ce nid est souvent fixé à hauteur des yeux ; si vous en voyez un ce printemps, détruisez-le immédiatement !

La reine est seule et elle a faim ! Il est très facile de la piéger avec la recette suivante : du sirop de cassis ou fraise ou grenadine, du vin blanc et du panaché (l'alcool dans le mélange évite de piéger d'autres insectes non-nuisibles). Pour fabriquer le piège : découper le goulot d'une bouteille en plastique, le mettre à l'envers dans la bouteille pour faire une sorte d'entonnoir, et suspendre la bouteille dans un arbre de votre jardin. Il faut remettre un nouveau « cocktail » dans la bouteille au bout d'une semaine ou après de fortes pluies. Chaque reine qui sera piégée ce printemps nous débarrasse d'une énorme colonie pour cet été !

Après la naissance des premiers individus, le nid primaire est abandonné et la colonie construit un nid énorme, parfois très haut dans les arbres, parfois dans les charpentes des maisons et même sous des plaques d'égouts. Tout nid qui est trouvé pendant la belle saison doit être signalé à la commune et détruit. Ils sont beaucoup plus faciles à repérer l'hiver lorsque les arbres n'ont plus de feuilles mais alors c'est trop tard : la reine ne vit qu'un an et la colonie est morte de froid.

Il est très important de signaler tous les nids et individus que vous avez l'occasion de rencontrer à votre mairie, mais aussi *pour l'inventaire sur le site lefrelon.com*.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site : <https://lefreton.com/>

INITIATIVES

Réseau des Bons Samaritains

Le préfet de l'Ardèche a signé le 12 mars 2021 une convention avec le SDIS de l'Ardèche et le Bon Samaritain, service d'alerte et de secours aux victimes en détresse vitale. Ce dispositif vise à améliorer la survie à l'arrêt cardiaque. Ce réseau communautaire compte 120 000 bénévoles sur 60 départements.

Avec cette convention, le SDIS 07 disposera d'un accès serveur dédié au réseau de secouristes volontaires en Ardèche via l'application smartphone gratuite « Staying Alive ».

Tous les citoyens peuvent jouer un rôle en téléchargeant cette application. En cas d'urgence, un bon samaritain sera alerté et viendra prodiguer les premiers secours s'il est titulaire d'un diplôme de secouriste ou aller chercher le défibrillateur à proximité pour faire gagner du temps au secouriste déjà sur place.

Pour s'inscrire : <https://www.bon-samaritain.org/fr/>

Réduire sa facture d'eau et d'énergie

Démarche à l'initiative de ALEC07 - Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ardèche

Des visites gratuites pour réduire vos factures d'eau et d'énergie.

Le département de l'Ardèche propose aux habitants du département des visites à domicile visant à réduire la facture d'eau et d'énergie à travers des conseils sur les consommations et la remise gratuite de petit matériel économe (LED, programmateur, mousseur...). Ce dispositif SLIME est réservé aux personnes sous les plafonds de revenus modestes. Pour en bénéficier, il suffit de remplir le formulaire de demande sur slime.alec07.org.

Radio-relève SEBA

Extrait de la brochure Calaméo (<https://fr.calameo.com/read/0050543723c235534f08c>).

L'équipement des compteurs se déroulera sur plusieurs années, soit lors de campagnes spécifiques, soit au gré des interventions des agents d'exploitation sur les branchements. Lorsque le compteur d'eau est accessible par l'agent d'exploitation, celui-ci intervient directement et équipe le compteur du module de relève à distance. Dans certains cas, le compteur d'eau peut être inaccessible aux agents d'exploitation car situé sur une propriété clôturée, voire à l'intérieur de l'habitation. La mise en place du module de relève à distance nécessite obligatoirement un accès au compteur d'eau. Le service relations usagers prendra contact avec vous afin de convenir d'un rendez-vous pour mettre en conformité votre installation.

Mail : contact@seba-eau.fr - Site <http://www.seba-eau.fr/>

Le journaliste nomade

Richard Federmann nous dit « Journaliste nomade, je veux recréer du lien entre les humains. Récolter leurs histoires de vie, les écouter, les entendre, telle est ma passion. » Ainsi, il sillonne les routes de France avec son camion pour collecter vos histoires et témoignages. Ils sont ensuite diffusés sur de nombreuses radios locales.

Contact : 06 20 30 21 04
lecampionradio@gmail.com



L'envolée ardéchoise printemps-été 2021

Suite à un courrier du département, nous vous informons que si vous organisez une manifestation culturelle, sportive, une fête de village, un marché, un concours de pétanque, des animations ou des dégustations, vous pouvez faire connaître vos rendez-vous à l'adresse suivante : ardeche.fr/envolee

COTE CULTURE

La construction du nouveau cinéma de Ruoms, Ciné7, se concrétise.

Ci-dessous un extrait du dossier presse de l'Interco



Crédit photo : Communauté de Communes Gorges de l'Ardèche

Pourquoi un nouveau cinéma ?

L'actuel cinéma LE FOYER, équipé d'une salle unique de 230 places, ne répond pas aux normes de sécurité actuelles, ni aux normes d'accès à toutes les formes de handicap. De plus, sa conception ancienne et sa situation enclavée dans la vieille ville, en retrait des axes principaux, ne correspondent plus aux attentes du public en matière de confort et d'accessibilité. Pour le remplacer, la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche construit un nouvel équipement. Le nouveau cinéma intercommunal, Ciné 7, doté de 2 salles de 230 et 69 places.

Situé à côté de la maison médicale de Ruoms (place de la Petite Vitesse), il bénéficie d'une visibilité idéale pour la population résidente comme pour la population saisonnière. Situé à proximité directe du centre-ville, le long du boulevard de l'Europe Unie (RD 579 qui va d'Aubenas à Vallon Pont d'Arc), il est facile d'accès autant à pied qu'en voiture et dispose de nombreux stationnements alentour.

Où en sont les travaux ?

Ils ont amorcé leur dernière ligne droite. Le gros oeuvre a été achevé en décembre 2020. Les structures devant accueillir les fauteuils sont posées. Les revêtements (sols/murs) sont en cours de réalisation. Viendra ensuite la pose des éléments sanitaires, des mobiliers et du matériel de projection). La commission de sécurité avant ouverture est programmée pour la fin mai.

Ciné7 ouvrira ses portes le mercredi 16 juin. Un tarif spécial à 4,5 € est prévu pour tous les 2 premières semaines et une programmation spéciale le jour de l'ouverture. Pour plus d'informations, consultez : allocine.fr.

ASSOCIATIONS

Les Chaudonnes

Une nouvelle association voit le jour à Chauzon : Les Chaudonnes

Le bureau est composé de : M. Carl Evertse, Mme Ghislaine Feuilloley, M. Patrick Maurin, M. Hervé Perret, Mme Marie Peylin, Mme Joëlle Vielfaure.

Nous donnons la parole à Joëlle :

« Cette association est née de la volonté de plusieurs Chauzonnais désirant animer le village en complétant les activités proposées par les autres associations.

Le vide grenier revient à Chauzon ! Rendez-vous le 14 août 2021, vous pouvez vous inscrire par mail ou par téléphone.

Il sera suivi de la traditionnelle Tchaouvelade.

Nous prévoyons d'organiser un marché de producteurs pour les mois de juillet et août.

Des cours d'initiation à la cuisine, à la philosophie, à l'informatique seront proposés à partir du mois d'octobre.

Nous invitons les artistes Chauzonnais à prendre contact afin de mettre en place une exposition et un marché de Noël.

Des repas à thème (repas de printemps, repas d'automne) et des concerts sont aussi à l'étude.

Ces activités s'adressent aux Chauzonnais et à toutes les personnes intéressées. Nous vous informerons du début de nos activités par affichage et flyers dans les boîtes aux lettres.

Au plaisir de vous retrouver et à l'écoute de vos idées ! »

Contact et inscriptions : téléphone 06 88 73 83 85 ou mail leschaudonnes@gmail.com

Toutes ces manifestations se feront en fonction de l'évolution des règles sanitaires.

Les Rosiers

L'association des Rosiers a cédé à la commune la totalité des 20 tables et 40 bancs qu'elle détenait.

Nous les en remercions.

Il sont à la disposition des Chauzonnais qui souhaiteraient les louer pour la modique somme de 2 € pour une table et deux bancs s'ils organisent des festivités privées (très vite nous l'espérons) et qu'ils ne disposent pas du matériel suffisant pour accueillir leurs convives.

Renseignements en mairie.

Comité des fêtes

Malgré leur optimisme, les membres du Comité des fêtes de Chauzon se voient contraints d'annuler le "Feu de la St-Jean" initialement prévu au 18 juin 2021.

Rendez-vous pour Halloween !

L'ACCA

L'ACCA (Association Communale de Chasse Agréé de Chauzon) avait abattu 50 sangliers sur notre territoire à fin février 2021.

Faites-nous part de votre ressenti concernant la présence des sangliers. Etes-vous lourdement impactés, avez-vous trouvé des astuces pour éviter les désagréments qu'ils génèrent, etc. ?

APCP (Association de Pétanque Chauzon-Pradons)

Suite à l'assemblée générale de l'APCP, le bureau est le suivant :

Cathy Carle-Trouillas (présidente), Victor Donnarumma (vice-président), Monique Sapède (secrétaire), Bruno Rinaldi (trésorier).

Actuellement, les jeux en extérieur sont ouverts aux licenciés et la buvette est ouverte également en extérieur, ceci afin de respecter les règles sanitaires en vigueur.

Les compétitions reprendront avec les championnats d'Ardèche à la mi-juin.

Aux mois de juillet et d'août, des concours en doublette, ouverts à tous, seront organisés tous les vendredis soir.

Le premier aura lieu le 2 juillet.

ACTEURS ECONOMIQUES DU VILLAGE

Afin de vous donner plus de visibilité (si vous le désirez), nous souhaiterions répertorier les campings, gites, chambres d'hôtes, artisans, restaurateurs, musiciens, chanteurs et autres acteurs économiques de notre village sur le site de la mairie (en cours d'élaboration) qui sera très bientôt visible du public (Chauzonnais comme visiteurs). Vous êtes invités à vous manifester, par mail ou par téléphone, afin de nous transmettre toutes les infos que vous jugeriez utiles (présentation, numéro de contact, etc.).
Faites-vous connaître !

RAPPEL

Des agriculteurs détiennent officiellement une autorisation de pompage des eaux dans l'Ardèche.
Ils ne sont donc pas en infraction.
Pour les autres, il est bien évidemment interdit de s'approvisionner en eau directement dans la rivière.

Afin de préserver le « bien vivre ensemble », nous vous rappelons que l'usage de tondeuses, tronçonneuses ou autre outillage bruyant est règlementé **et interdit le dimanche après-midi**.
Extrait de l'arrêté préfectoral N° 2016-048-ARSDD07SE-01 du 17 février 2016 :
Article 6 – Horaires des activités bruyantes
Les activités bruyantes, effectuées de manière occasionnelle par des particuliers et susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur durée, leur répétition ou leur intensité, ne peuvent être effectuées à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :
- du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00
Merci de respecter cette réglementation.

La salle polyvalente pourra de nouveau être louée aux Chauzonnais et habitants d'autres communes une fois les restrictions liées à la Covid 19 levées.
Les tarifs de location de la salle ont fait l'objet d'une délibération au conseil municipal du 27 mai 2021.
Ils sont consultables en mairie.

POINT LECTURE

J'ai lu pour vous: «La Part de l'Aube » d'Eric Marchal (2013).

En fait, avec « «La Part de l'Aube », Eric Marchal vous offre plusieurs romans en un seul tome. Il s'agit d'un roman historique, d'un roman d'aventures, d'un roman d'amour, d'un roman de critique sociale qui se mélangent pour devenir un ensemble captivant dans lequel on peut également découvrir du Dan Brown et du Ken Follett.
Le roman se déroule à Lyon et couvre la période qui va de septembre 1777 à mars 1778. On sent que la Révolution approche et qu'elle sera inévitable.
Les deux personnages principaux, l'avocat Antoine Fabert et son collègue et ami François Prost de Royer, découvrent à Fourvières des textes gaulois écrit par un druide du nom de Louern (que le lecteur connaît déjà car au tout premier chapitre ce même druide était chassé par des troupes romaines). Aidés par leur ami Antelme de Jussieu, historien et paralytique, les héros vont tenter de déchiffrer et de traduire ces écrits et d'en évaluer l'importance historique. Très vite ils se rendent compte que le contenu des textes pourrait bien bouleverser l'idée que les Français ont de leurs propres origines. Et tout aussi vite ils découvrent que le pouvoir royal a mis en place tout un dispositif ayant pour but d'obtenir ces textes. Les aventures vont alors s'enchevêtrer et on verra défiler au long des pages une série de personnages historiques (Voltaire, Parmentier, Mesmer, Marie-Antoinette) et de personnages de fiction (la comédienne Michèle Masson, le rédacteur de la première gazette lyonnaise Camille Delauney). Au fil des aventures parfois rocambolesques et des déboires sentimentaux Eric Marchal dessine une fresque des Lyonnais tout à fait originale et haute en couleurs.
Chère lectrice, cher lecteur, vous allez trouver bien des raisons d'aimer ce livre. Il est vrai que c'est un pavé (il compte plus de 600 pages) mais la lecture est facile et agréable, le style vous séduira et si la période historique vous intéresse, consultez donc la bibliographie que Marchal a ajoutée au roman.

Je vous souhaite une bonne lecture !

Carl

ETAT CIVIL

Ils nous ont quitté :

Mme VINARD Jeanne, née Cardinal, à l'âge de 93 ans

M. CHABERT Dominique à l'âge de 83 ans

M. ROUX Jean-Claude à l'âge de 74 ans

M. DURAND Lucien à l'âge de 87 ans

M. HETZEL Claude à l'âge de 83 ans

Mme AUDOUARD Jacqueline, née AGIER, à l'âge de 83 ans

Naissance :

Marvyn LAPLANCHE, le 4 avril 2021, fils de Thomas Laplanche et Aurélie Benevise.

Mariage ou PACS :

Cyrile ARNAUD et Corine LE BAUD se sont pacsés le 30 mars 2021.

Nous vous rappelons que les élections départementales et régionales se tiendront en mairie, dans deux bureaux de vote distincts, les dimanches 20 et 27 juin 2021.